FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 293
Moto-Club —— CAHORS TRIAL CLUB
N° d'affiliation —— 1501
Date —— 25 AOUT 2019
Lieu —— CAHORS
Organisateur technique - VALADE DIDIER
E-mail —— didier.valade@sherco.com
Téléphone —— 06 72 52 80 16

TRIAL

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : ☐ Trial Outdoor ☐ Trial Indoor ☒ Trial Urbain

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- CANZIAN Christian Licence : 070532
Président du Jury ou Arbitre* ---------- ROUCH Olivier Arbitre Licence : 115714
Membre du Jury ---------- Licence :
Membre du Jury ---------- Licence :
Commissaire technique responsable ---- RESSIGEAC Serge Licence : 184933

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description : nombre tours, zones par tour...
SENIOR	Tous les Ages		Toutes Cylindrées	2 TOURS DE 8 ZONES
JUNIOR	16	23		

Les cylindrées seront conformes à l'article 7 des RTS Trial :

7-10 ans :	80cc maximum
11-14 ans :	125cc maximum
15 ans et plus :	cylindrée libre

Engagement :

Site Internet -----
Contact ------ VALADE DIDIER
Téléphone 0672528016 E-mail -- didier.valade@sherco.com

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Horaires Prévisionnels *

Contrôles Administratifs : 10 h 00

Contrôles Techniques : 11 h 00

Remise des prix : 17 h 30

Départ : 12 h 00

Arrivée : 17 h 00

*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 5 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Dans le cas où le tracé emprunte des voies ouvertes à la circulation publique, chaque participant présentera également son permis de conduire ainsi que l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Hôpital le plus proche CAHORS

Temps de trajet (en min) 10 m

Article 8 Le site de pratique

Accès :

Nom du site CAHORS

Adresse Centre ville

Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☐ OUI ☒ NON

Caractéristiques :

Longueur du parcours .....

Temps global imparti 5 h 00

Nombre d'OZT* .....

*Officiels Commissaires de Zone Trial

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 29 MAI 2019	Reçu le 20/06/2019 Date : 21/06/19	Date : 10/07/2019 Numéro : 19/0716
Cahors Trial Club BP 93 Siège social : Bar Le Conti Pl. de Gaulle - 46002 CAHORS Cedex 9 Numéro Club C1501 - LMR : 18	Ligue Motocycliste Occitanie Commission Trial 7, rue André Citroën 31130 BALMA 05 61 23 87 68	Fédération Française de Motocyclisme 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

CAHORS TRIAL CLUB

Siège Social :

Bar le Conti
Place Charles de Gaulle
46000 CAHORS

DESCRIPTIF

EPREUVE MOTOCYCLISTE DU DIMANCHE 25 Août 2019

La compétition se déroulera le dimanche 25 août de 10 heures à 17 heures dans la ville.
Les huit zones sont à parcourir 2 fois et sont implantées comme suit :

- Place Mitterrand :	zones 1 et 8
- Parvis de la Mairie :	zone 2
- Boulevard Gambetta :	zone 3
- Place Mitterrand :	zone 4
- Parc Jouvenel :	zone 5
- Berges Pont Valentré :	zone 6 et 7

Il y a un Directeur de Course Officiel et un Arbitre de La Ligue Motocycliste.
Dans chaque zone deux commissaires jugent le passage des pilotes.

Le PC Course est installé Place Mitterrand
Le Parc Coureurs est disposé sur les Allées Fenelon

L'épreuve est médicalisée par :
- Un Médecin Urgentiste du SAMU 46
- Un Poste de Secours
- Une ambulance catégorie 3

Un extincteur de type PP 9kg est à disposition des commissaires dans chaque zone. Il n'y a pas de zone installée sur la voie publique ouverte à la circulation. Toutes les zones disposent d'un périmètre de sécurité délimité par des barrières métalliques afin de maintenir le public et les pilotes en sécurité.

Deux signaleurs sont positionnés à l'entrée et la sortie de chaque zone jusqu'au passage du dernier pilote. Les déplacements d'une zone à l'autre se font à moto dans le respect du Code de la Route, suivant le plan établi et dans l'ordre chronologique. Les motos des compétiteurs sont homologuées pour rouler sur la voie publique et ne dépassent pas le seuil des 92 db correspondant à la réglementation.

De même, la sonorisation installée Place Mitterrand respectera les 105 db de la réglementation. Le chapiteau pour l'accueil des VIP et la buvette seront installés place Mitterrand.

CAHORS TRIAL CLUB (Moto Club Affilié FFM sous le N° 1501)
Correspondance à adresser à Mr Didier VALADE, Président du CAHORS TRIAL CLUB
Les Cajalous - 46090 LE MONTAT

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Les tribunes de 300 places sont montées et mises à disposition par les Services Techniques de la Mairie de Cahors.
L'ensemble des installations est gardé les nuits des 23, 24, 25 août par le personnel d'une société spécialisée.

DEMONTAGE – REMISE EN ETAT
Après la remise des prix à 17 heures Place Mitterrand, les différentes installations sont démontées, notamment la sonorisation et les installations électriques.
L'ensemble des sept sites est nettoyé et libéré pour le lundi 26 août 2018 à 19 heures.

EPREUVE VELOCYCLISTE DU SAMEDI 24 AOUT 2019

Sur les installations décrites ci-dessus, le samedi soir, de 21 heures à 23 heures, des pilotes professionnels réalisent des démonstrations de vélo trial. Par contre pour des raisons de longueur de tracé, ils n'utiliseront que les cinq zones suivantes :

- Place Mitterrand: zone 1 et 5
- Parvis de la Mairie: zone 2
- Boulevard Gambetta: zone 3
- Place Mitterrand: zone 4

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

CAHORS TRIAL CLUB (Moto Club Affilié FFM sous le N° 1501)
Correspondance à adresser à Mr Didier VALADE, Président du CAHORS TRIAL CLUB
Les Cajalous - 46090 LE MONTAT

CAHORS TRIAL CLUB

Siège Social :

Bar le Conti
Place Charles de Gaulle
46000 CAHORS

POSTE DE SECOURS + AMBULANCE

TRIBUNES

CHAPITEAU VIP

PARC COUREURS

ZONES

PC COURSE

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

22° Trial Urbain International de CAHORS
Plan du circuit
Dimanche 25 AOUT 2019

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

CAHORS TRIAL CLUB
Place de Gaulle
46000 CAHORS

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT000050T-RCO1174** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **22e Trial Urbain International de Cahors»** se déroulant **du 24/08/2019 à 15h00 au 25/08/2019 à 19h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.
Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 21/06/2019

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

KLN 5307 Lloyd's Brussels
25/6/19